

Résumé des interventions de la table-ronde sur les relations ville Hôpital du 30 novembre 2016

L'AUEG en collaboration avec l'université des patients est revenu pour la quatrième fois sur le dossier médical partagé (DMP) et sur le dossier pharmaceutique (DP) lors d'une table ronde. Cette dernière s'est tenue à l'amphi Boucherle de la faculté de médecine et de pharmacie le 30 novembre dernier. Une centaine de personnes ont assisté à cette demi-journée de réflexions et de présentations.

Le groupe santé de l'AUEG avait souhaité :

- 1- avoir l'avis des associations de patients et connaître leur intérêt pour que les échanges de données sur leur état de santé puissent être facilités (après sécurisation) entre les professionnels de santé.
- 2- faire le point sur les avancées de ces dossiers au niveau national et régional
- 3- connaître avec la nouvelle gouvernance du DMP, qui est passée de l'ASIP santé à la CNAM, les orientations futures et la stratégie mise en place pour accélérer la création de ce DMP.

Plusieurs points sont ressortis de ces interventions et de cette table ronde

- Les patients sont non seulement favorables à ce mode de communication mais avec le développement de la e santé et l'utilisation des smart phones et pour accélérer ces créations ils veulent être des acteurs de l'organisation de ces données avec des aides et une validation éventuelle du médecin traitant. Une idée originale est à mettre au compte de l'université des patients : celle qui consiste à prendre l'initiative d'une formation des patients pour que ces derniers puissent créer leur DMP selon un modèle prédéterminé.
- Un tour d'horizon sur le plan international a été réalisé par JP Thierry représentant les associations de patients indiquant qu'il n'y avait pas de modèle actuellement qui aurait permis une évaluation mais que dans tous les pays des essais sont mis en place. Le « blue botton » aux USA a déjà séduit des millions d'américains. L'exemple de la catalogne semble être intéressant à suivre.
- Sur le plan régional, Mme Hubert Directrice générale du CHUG en introduction s'est prononcée favorablement pour la création de DMP dans le cadre des groupes hospitaliers de territoire (GHT). Les acteurs régionaux informaticiens ont rassuré les patients indiquant que des initiatives avaient été prises pour que les professionnels de santé utilisent, dans leur communication entre eux, une messagerie sécurisée (MSS). L'utilisation de cette messagerie ZEPRA suit un protocole simple et accessible à chaque professionnel de santé ; la procédure reste disponible sur le site de l'Agence Régionale de Santé. Pour le contenu de ce DMP la volonté de respecter un masque d'initiative nationale, a été affirmée. Un exemple a été présenté mettant en relief l'intérêt en gériatrie de communiquer sur les différences entre les ordonnances d'entrée à l'hôpital et celles de sortie. Une autre expérience a permis de mettre en valeur l'utilisation du Dossier pharmaceutique dans le cadre hospitalier et de gagner en temps et en sécurité (anesthésiste) lorsque le patient avait accepté auprès de son pharmacien la constitution d'un dossier pharmaceutique.

- Dans une courte intervention l'industrie pharmaceutique s'est montrée ouverte et prête à prendre des initiatives pour que les objectifs des patients puissent être atteints.
- Enfin la CNAM représentée par Mr Merliere en charge du déploiement du DMP sur le plan national a permis de constater une volonté politique avec un renforcement réglementaire (loi et décrets) pour que chaque professionnel de santé puisse assurer au patient un parcours de soins homogène et sans obstacle corporatiste. Des expériences pilotes vont avoir lieu dans des départements volontaires pour l'utilisation et la création d'application(s) pour les smartphones largement utilisés par les patients. Il faudra du temps encore.

Il ressort de cette journée

1- que le patient, lorsqu'il en a la possibilité, doit être un acteur dynamique de la création de son DMP et de son DPP. Pour ce dernier il ne doit pas attendre la proposition du pharmacien mais le réclamer auprès de ce dernier. Pour le DMP il peut apprendre à le constituer et le faire valider par son médecin traitant selon des modalités à définir et sur lequel il est prévu de travailler.

2- que les relations et la communication entre les professionnels de santé de ville et de l'hôpital peuvent être améliorées pour simplifier et sécuriser le parcours du patient.

De nombreuses questions ont été posées aux intervenants et pour ceux qui souhaitent en savoir plus, les documents des intervenants sont disponibles sur le site de l'AUEG. Les interventions ont été filmées et enregistrées et sont disponibles sur le site de l'AUEG : <https://aueg.org/>
